

CAPITAL DÉCÈS +

Individuel

AMÉLIOREZ LA PROTECTION DE VOTRE FAMILLE

Vous bénéficiez à titre collectif d'un capital décès auprès de la Mutuelle PréviFrance.

Grâce à cette couverture collective, vous avez, à titre individuel, la possibilité de souscrire un capital supplémentaire de 10 000 à 60 000 €.



LES +

DU CONTRAT INDIVIDUEL

- **Pas d'augmentation** de cotisation liée à l'âge
- **Mêmes conditions** de couverture de risque que le contrat collectif
- **Toutes causes** : maladie ou accident (jusqu'à 67 ans)
- **Exclusions limitées** au risque de guerre et au suicide la 1^{re} année
- **Toutes circonstances** :
 - vie privée
 - vie professionnelle quelle que soit votre activité
 - activité pompier (missions commandées + hors missions commandées)
- **Capital cumulable** (versé même si vous avez d'autres couvertures du même type)
- **Exonéré d'impôts** et de droits de succession (selon la réglementation en vigueur)
- Versé dans les plus **brefs délais** après réception des pièces justificatives
 - au(x) bénéficiaire(s) selon la désignation que vous avez choisie
 - à vous en cas de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)
- **Possibilité pour votre conjoint(e) de souscrire** également à ce contrat avec les mêmes conditions
- Votre **contrat reste acquis** même en cas de résiliation du contrat collectif ou si votre situation change



Mutuelle
PréviFrance

CHOISISSEZ UNE PROTECTION SUPPLÉMENTAIRE ADAPTÉE À VOTRE SITUATION

COTISATION MENSUELLE

	Capital au choix en euros										
Capital toutes causes	10 000 €	15 000 €	20 000 €	25 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €	45 000 €	50 000 €	55 000 €	60 000 €
Cotisations mensuelles	2,92 €	4,38 €	5,83 €	7,29 €	8,75 €	10,21 €	11,67 €	13,13 €	14,58 €	16,04 €	17,50 €

COMMENT ADHÉRER ?

- L'adhérent complète un bulletin individuel d'affiliation avec le montant du capital supplémentaire souhaité et le(s) bénéficiaire(s) désigné(s).
- Ce bulletin doit être accompagné d'un questionnaire médical et d'un mandat SEPA individuel.

« J'ai choisi un capital de 50 000 €, car je veux avant tout assurer un avenir à mes enfants et être sûr qu'ils puissent faire des études. »



Paul, père de famille (40 ans)

« Avec un capital de 10 000 €, si jamais il m'arrive quelque chose, mes parents auront ce qu'il faut pour faire face aux dépenses. »



David, jeune pompier volontaire (18 ans)

VOS SERVICES EN PLUS

Un accompagnement en cas de difficultés

Hospitalisation, maladie, handicap, situation de dépendance ou décès d'un proche... Les assistantes sociales de notre service «**Conseil Accompagnement Santé**» vous apportent des solutions personnalisées.



Un soutien à tous les instants

Avec Psya-Stimulus, vous bénéficiez d'un **service d'écoute et d'aide psychologique** assuré par des psychologues cliniciens 7j/7 et 24h/24 pour vous accompagner dans le cadre professionnel et personnel, en cas de situations traumatiques, stress...



LA MUTUELLE RÉFÉRENCE DES SAPEURS-POMPIERS ET DES PATS

Chez PréviFrance, un service vous est entièrement dédié : le **Groupelement Pompiers**. Basé à Toulouse, il est composé de spécialistes qui répondent à toutes les demandes de votre corporation sur les questions liées à la protection sociale.

0 800 95 18 18

Service & appel gratuits

- groupelement.pompiers@previfrance.fr



LA MUTUELLE DE L'OURS
QUI NE FAIT PAS L'AUTRUCHE
TOUJOURS EN CONTACT



Mutuelle
PréviFrance